

Septembre 2023
N°214
Trimestriel
Prix : 0.10 €

Sommaire :

Page 1 :
Édito du SG
Page 2 :
1^{er} courrier du Congrès
Pages 3 et 4 :
2^{ème} courrier du Congrès
Pages 5 et 6 :
Candidatures au Congrès
Page 7 :
Statistiques de l'emploi
Page 8 :
Vie de l'UD
Pages 9, 10 et 12 :
Partenaires
Page 11 :
Intervention au CCN

Permanences du service juridique :

Tous les lundis et jeudis à partir de 14h00

AFOC :

Tous les mardis matin à partir de 9h00 ou sur RDV le lundi après-midi et jeudi

Ouverture du secrétariat :

Tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le vendredi de 9h00 à 12h00

Rédaction, Administration et Impression

UD FO des Ardennes

21 rue J.B Clément
08000 Charleville-Mézières

Tél : 03 24 33 23 21

<http://08.force-ouvriere.org>

E-mail: udfo08@wanadoo.fr

Directeur de la Publication

Jean-Pierre Glacet

NUMÉRO SPÉCIAL :

**Le 30^{ème} congrès de l'Union
Départementale Force Ouvrière
des Ardennes se déroulera le
jeudi 9 Novembre 2023 à la Salle
Roger Maillard (Place Gambetta)
de NOUZONVILLE**



La dernière ligne droite !

Mes cher(e)s Camarades,

Dans quelques semaines à peine, se tiendra notre 30^{ème} Congrès statutaire, Congrès qui verra alors les élections d'une nouvelle Commission Exécutive, de Contrôle, des Conflits et indirectement, du nouveau Bureau de l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes.

Quatre ans, comme cela passe vite et comme je le rappelle dans le rapport d'activité en sa page 7 sur 140, « **cette mandature a été marquée par deux événements majeurs : la réforme des retraites et... La réforme des retraites !** »

Élue le 7 novembre, la Commission Exécutive sortante a préparé notre riposte par la première manifestation du 5 décembre 2019, acte I contre le système universel par point alors désiré par le Premier Ministre de l'époque, Édouard PHILIPPE. Il en sera ainsi dix fois et quatorze pour la seconde réforme de cette année accompagnées de seize opérations diverses. A quelques rares exceptions, les confinements successifs de 2020 et 2021 n'auront pas réussi à nous bâillonner tant dans nos combats que nos activités durant la période de la COVID 19.

Mes cher(e)s Camarades,

Au moment de la rédaction de cet éditto, je ne connais pas encore les Camarades souhaitant arrêter leur activité interprofessionnelle, je tiens cependant à les remercier pour leur assiduité durant ces quatre années (et bien plus pour d'autres !). En effet et à l'exception d'une seule fois faute de quorum, nous avons débattu sur nos positions et pris nos décisions dans le plus profond respect démocratique, c'est aussi cela Force Ouvrière.

Dès le 10 novembre, une autre équipe assurera la relève et construira notre avenir par le choix de ses orientations locales.

Je vous donne donc rendez-vous le jeudi 9 novembre 2023 dès 8h00 à la salle Roger MAILLARD de NOUZONVILLE afin de faire de cet événement un grand moment d'échanges mais aussi de convivialité.

Comptant sur la présence de chacun.

Jean-Pierre GLACET



Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes

Charleville-Mézières le 20 juin 2023

Aux Secrétaires de Syndicat

Objet : 30^{ème} Congrès de l'UDFO 08

Référence : JPG/KM n° 84/23

Cher (e) Camarade,

Le 30^{ème} Congrès de l'UD se tiendra **à la salle Roger Maillard (place Gambetta) de Nouzonville** le jeudi 9 novembre 2023 et débutera à 8H30.

Tu vas recevoir régulièrement des circulaires ; aussi, je te demande d'être le plus vigilant possible afin d'éviter tout oubli. C'est un moment fort de la vie de l'UD, chaque syndicat devra faire le maximum pour avoir le plus grand nombre d'adhérents présents.

Conformément à nos statuts, les mandats et le nombre de voix sont établis en fonction du nombre **de timbres 2022** placés et payés à l'UD. Ainsi, les mandats seront établis en fonction des timbres réglés au **plus tard le 15 juillet 2023.**

Dans les prochaines semaines ou prochains mois, tu vas recevoir également le rapport d'activité et l'ordre du jour.

Restant à ta disposition et à ton écoute reçois, Cher (e) Camarade, mes salutations fraternelles.

Le Secrétaire Général
Jean-Pierre GLACET





Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes

Charleville-Mézières le 10 septembre 2023

Aux Secrétaires de Syndicat
Aux Secrétaires d'UL
Aux membres de la CE
Aux adhérents

**Préparation du 30^{ème} Congrès de l'UDFO des Ardennes
le jeudi 9 novembre 2023 à Nouzonville
(salle Roger Maillard)**

2^{ème} lettre

Cher (e) Camarade,

Voici le moment de te faire parvenir, en un premier lieu en version dématérialisée puis par voie postale la version manuscrite, le rapport d'activité 2019-2023 de l'**Union Départementale des Ardennes**.

Ce rapport d'activité est complet, il retrace les grandes lignes de l'activité de ton Union Départementale tout en sachant qu'il est impossible de tout relater.

Je te rappelle que tu dois discuter de ce rapport avec tes adhérents pour qu'ils puissent te mandater pour le congrès.

Je te joins une feuille de candidature pour la Commission Exécutive, la Commission de Contrôle ou la Commission des Conflits si tu souhaites poser ta candidature.

Pour mémoire la Commission Exécutive a pour rôle d'impulser l'activité de l'**UD**. Ses décisions sont souveraines. La composition de la CE doit être la plus large possible, chaque militant y trouvant sa place. Tu peux me contacter, sans hésitation, pour de plus amples enseignements.

**La date de clôture des inscriptions est fixée au
Lundi 9 octobre 2023 à 12 heures inclus conformément à l'article
12 (1 mois).**

Passé ce délai aucune candidature ne sera recevable

Voir au dos la suite SVP

La candidature devra être signée par le Secrétaire du Syndicat présentant la candidature et remise au secrétaire de l'**UD (contre récépissé)** ou envoyée à l'**UD** en recommandé. La photocopie de la carte et des timbres 2022 est indispensable pour la validité de la candidature (statuts de l'UD).

Nota : les candidatures à la Commission de Contrôle ou à la Commission des Conflits ne peuvent se cumuler avec celles de la CE.

Arrêt des comptes

Les comptes de l'**UD**, des UL ainsi que l'AFOC et l'UDR ont été arrêtés au 31 décembre 2022 et ont été mis à la disposition de la Commission de Contrôle le **24 août 2023**.

Vote au Congrès

Les syndicats ayant payé des timbres à l'**UD** en 2022 pourront voter suivant l'article 18 des statuts. (Le nom des syndicats sera imprimé en bas des bulletins de vote : décision à l'unanimité de la CE le 31 août 2006).

Les nouveaux syndicats (**2023**) ne pourront pas voter mais bien entendu pourront participer au Congrès.

Repas du midi

Le repas du midi (salle de l'Hôtel de Ville, sur place) sera pris en commun. Il sera demandé **10 € par personne**. (*paiement d'avance obligatoire*).

L'**UD** prendra en charge le complément et le repas du délégué dûment mandaté.

Reçois, cher(e) Camarade, mes salutations fraternelles.

Le Secrétaire Général
Jean-Pierre GLACET

Nota : les repas sont pris dans la salle Roger MAILLARD (sur place) et préparés par un traiteur sous forme de buffet.

Il est souhaitable que les « congressistes » participent au repas fraternel.

✂-----

Nombre de Repas :

NOM :

PRENOM :

Syndicat :

Nombre de repas x 10 € =

Chèque à l'ordre de l'UDFO des Ardennes

🔔 Inscriptions enregistrées jusqu'au 20 octobre 2023 -

12 heures dernier délai (nous devons prévenir le traiteur).



Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes

Préparation du 30^{ème} Congrès de l'UDFO des Ardennes le
jeudi 9 novembre 2023 à Charleville-Mézières

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

A retourner au plus tard **le 9 octobre 2023 à 12 heures INCLUS**

LE SYNDICAT :

Réuni : (1) en Assemblée Générale le.....
En Bureau Syndical le.....

Présente la candidature - du ou de la - Camarade

Adresse :

A la COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UD (21 postes)

COMMISSION DE CONTROLE (5 postes)

COMMISSION DES CONFLITS (5 postes)

Fait àle

Signature du Candidat (e)

Signature du Secrétaire du Syndicat

(1) Rayer la mention inutile

P.S : La signature du Secrétaire du Syndicat présentant une candidature est
INDISPENSABLE pour que celle-ci soit recevable.

 **Les candidatures devront parvenir au Secrétaire Général**

Voir au dos la suite SVP

Les candidatures individuelles ne sont pas admises.

Article 5 : les candidatures à la CE seront présentées par un syndicat ou une section syndicale affiliée à l'Union Départementale FO, et à jour de ses cotisations à l'égard de l'Union Départementale FO des Ardennes.

Ces candidats devront être adhérents depuis plus d'un an à l'Union Départementale FO des Ardennes et être à jour de leurs cotisations y compris pour l'année antérieure au Congrès et devront présenter les cartes et timbres correspondants.

La photocopie de la carte et des timbres 2022 est obligatoire avec la feuille de candidature.

Toute candidature arrivée après le 9 octobre 2023 sera irrecevable

FO
la force syndicale
ARDENNES

TABLEAU 3

situation par département

départements	effectifs 2023 T1				masse salariale 2023 T1	
	niveau*	poids en %	évol. annuelle niveau*	%	en millions	évol. annuelle en %
Ardennes	56 090	3,8	350	0,6	403,0	5,7
Aube	73 230	5,0	-140	-0,2	534,0	5,5
Marne	150 810	10,3	2 280	1,5	1 163,9	7,3
Haute-Marne	39 680	2,7	-130	-0,3	284,5	5,5
Meurthe-et-Moselle	174 790	12,0	2 630	1,5	1 300,5	6,8
Meuse	34 160	2,3	300	0,9	241,0	7,2
Moselle	255 770	17,5	720	0,3	1 896,6	5,6
Bas-Rhin	381 190	26,1	6 460	1,7	3 084,6	6,6
Haut-Rhin	208 070	14,2	1 180	0,6	1 618,8	6,3
Vosges	87 060	6,0	10	0,0	623,7	5,6

* arrondi à la dizaine

Source : Urssaf

Au niveau des Ardennes :

Au premier trimestre 2023, les effectifs salariés progressent dans les Ardennes : + 0,6 % sur un an. Cependant la croissance se poursuit à un rythme de moins en moins soutenu depuis cinq trimestres.

Les autres services portent la hausse des effectifs salariés et créent 310 postes.

L'hébergement-restauration et le commerce s'orientent également à la hausse et sont à eux deux à l'origine de 150 créations nettes. Les effectifs de **l'industrie et de la construction** se contractent. Les effectifs intérimaires diminuent également, pour autant le repli est moins marqué que lors des deux trimestres précédents. Ces secteurs perdent 100 postes à eux trois.

CHIFFRE CLÉ dans les Ardennes

Situation de l'emploi au premier trimestre 2023

+ 0,6 % sur 2023
Soit 350 créations nettes

secteurs d'activité

Secteur d'activité	Effectifs 2023 T1			
	niveau*	poids en %	évolution annuelle	
			niveau*	%
Industrie	16 580	29,6	-50	-0,3
Construction	4 830	8,6	-30	-0,6
Commerce	9 150	16,3	80	0,9
Héberg.-Restau.	2 340	4,2	70	3,1
Autres services	20 670	36,9	310	1,5
Intérim	2 520	4,5	-20	-0,8
TOTAL	56 090	100	350	0,6

* arrondi à la dizaine

Source : Urssaf

Au niveau de la région GRAND EST :

Hausse des effectifs salariés dans la majorité des secteurs à l'exception de la construction et de l'intérim

L'hébergement-restauration demeure dynamique. Le secteur gagne ainsi 3,8 % d'effectifs salariés supplémentaires en un an, soit 3 270 postes de plus. Bien que l'évolution soit de moins en moins marquée depuis un an, elle se stabilise ce trimestre par rapport à la fin de l'année précédente. La restauration progresse de 3,2 % tandis que l'hébergement augmente de 6,6 % sur un an.

Dans les autres services (hors intérim et hors hébergement-restauration), l'emploi salarié est en hausse de 1,8 % créant ainsi 11 100 postes en un an. Le rythme de croissance s'accélère légèrement par rapport au trimestre précédent.

Le transport et entreposage, qui représente un poids élevé des activités du tertiaire, accentue la hausse de ses effectifs salariés avec + 3,6 % (soit 3 830 postes supplémentaires). Les activités informatiques restent bien orientées en termes d'emploi (+ 6,1 %) tout comme les arts, spectacles et activités récréatives (+ 5,4 %). Ils créent à eux deux 1 890 postes. La recherche et développement, l'éducation, les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie, les activités immobilières et l'édition et audiovisuel participent également à la bonne tenue du secteur. Ils sont à l'origine de 2 070 créations. Les activités scientifiques et les télécommunications perdent des effectifs salariés sur un an.

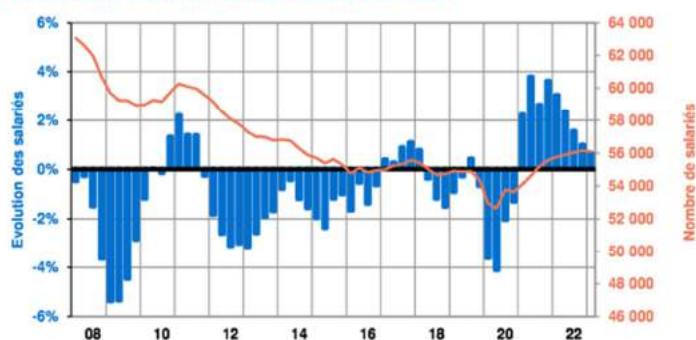
Dans l'industrie, pour le 6^{ème} trimestre consécutif, les effectifs salariés progressent : ils gagnent 0,4 % comparé au 1^{er} trimestre 2022. Globalement, les secteurs industriels sont créateurs d'emploi, comme la fabrication d'équipements électriques (+ 3,9 %), la fabrication de produits informatiques et électroniques (+ 3,3 %), l'industrie pharmaceutique (+ 2,7 %), l'industrie du meuble (+ 2,3 %) et la fabrication de machines (+ 2,2 %) qui sont les plus créatrices. A l'inverse, deux branches industrielles restent orientées à la baisse : la fabrication de matériel de transport (- 3,5 %) et la métallurgie (- 1,1 %).

Dans le commerce, les effectifs s'orientent légèrement à la hausse. Cependant le rythme décélère depuis cinq trimestres. Les effectifs salariés augmentent dans le commerce et la réparation automobile ainsi que dans le commerce de gros. Les deux secteurs créent 1 170 postes. A l'inverse, les effectifs se contractent de - 0,2 % dans le commerce de détail.

Dans la construction, les effectifs salariés sont en repli à nouveau ce trimestre après la hausse observée ces 5 dernières années. Les travaux de constructions spécialisées, la construction de bâtiments et le génie civil perdent tous les trois des effectifs (avec respectivement - 0,3 %, - 3,2 % et - 3,0 %).

Les **effectifs intérimaires** s'orientent à nouveau à la baisse : ils diminuent de 2,5 % sur un an.

évolution annuelle des effectifs salariés



Source : Urssaf

Résultats aux élections

ESTAMFOR (MÉTALLURGIE) Comité Social et Économique – 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	34	34
Votants	30	/
Nuls	6	/
Exprimés	24	/
FO	24 - 2 élus	/

ESTAMFOR (MÉTALLURGIE) Comité Social et Économique – 2^{ème} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	19	19
Votants	16	/
Nuls	2	/
Exprimés	14	/
FO	14 - 1 élu	/

MAROQUINERIE DES ARDENNES Comité Social et Économique – 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	432	432
Votants	391	391
Nuls	12	12
Exprimés	379	379
FO	379 - 13 élus	/

Permanences de Maître Mélanie TOUCHON

Suite à un accident et son impossibilité de se déplacer, Maître Mélanie TOUCHON a repris son activité au sein de son cabinet et reste à votre disposition **tous les jeudis matin des premières et troisièmes semaines de chaque mois à partir de 9h00 sans dépasser 13h00.**

Pour mémoire et dans le souci du bon déroulement des permanences, il vous est nécessaire de prendre rendez-vous au 03 24 33 23 21. L'Union Départementale vous fournira tous les équipements nécessaires à la sécurité de chacun (voir avec le secrétariat à votre arrivée dans nos locaux).

Rappel : dans le cas d'une saisine prud'hommes (référé ou fond), la convention liant le demandeur et l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes devra être signée impérativement à la sortie du rendez-vous.

Salariés de l'Artisanat, Vous avez des droits !

Notre permanence juridique vous est ouverte tous les lundis et jeudis à partir de 14h00 ou sur rendez-vous au 03 24 33 23 21.

A vos agendas : Manifestation du 13 octobre

Pour faire suite à la déclaration des différentes Confédérations en date du 28 août, l'intersyndicale ardennaise (FO - SOLIDAIRES - CFTC - CFE/CGC - CFTD - UNSA - FSU - CGT) a convenu :

Le vendredi 13 octobre 2023 Rassemblement dès 13h30 à Charleville-Mézières, Place Ducale,



Communiqué Intersyndical
Le 13 octobre, en France et en Europe, mobilisons-nous
contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-
hommes !

En cette rentrée sociale, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux sont toujours les revendications prioritaires pour le monde du travail. La cotre contre la marche forcée le 17 septembre.

Alors que les profits explosent dans la plupart des grandes entreprises, plus que jamais un meilleur partage de la richesse produite est impératif. Des mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'Etat sont insuffisantes pour répondre à l'inflation et l'augmentation des coûts tels que l'énergie, l'alimentation, le logement... Nos organisations réunissent ensemble que ce sujet nécessite une augmentation des SMIC et des politiques salariales dans les branches, les entreprises et la fonction publique. Nous appelons les employeurs à ouvrir des négociations à tous les niveaux. Cette meilleure répartition des richesses au profit des salariés constitue également un levier puissant d'action pour la lutte contre les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

Cette année encore, l'Etat a mis en lumière les conséquences dramatiques du changement climatique et la nécessité d'engager une transition écologique socialement juste. Nous sommes tous et tous concernés. Les impacts de cette transition écologique sont multiples et concernent à la fois les activités, les conditions de travail, les métiers, les emplois, les qualifications et les compétences. Pour répondre à ce défi majeur, il faut dès aujourd'hui apporter des solutions immédiates, anticiper les impacts et préparer les investissements nécessaires, sécuriser l'emploi des travailleurs et travailleuses et les encourager aux choix qui les concernent. Au lieu de cela la législation de l'industrie continue sous la pression des actionnaires.

Le FN et le PS en cours de préparation doivent être à la hauteur des enjeux de la période de deuil. Pour nos organisations ces projets doivent être porteurs de justice sociale. Dans ce cadre, le conditionnel de 150 à 200 milliards annuels d'aide aux entreprises doit être révisé. Le FN et le PS doivent renforcer nos services publics, à commencer par l'hôpital, l'école, l'enseignement supérieur et la recherche...

Les négociations nationales qui vont se tenir, notamment en matière de retraites complémentaires et d'assurance chômage, dans les mois à venir seront capitales pour créer et renforcer les droits sociaux des travailleurs. Nos organisations réaffirment la nécessité de répondre aux aspirations démocratiques des travailleurs pour une meilleure représentation collective en revendant sur les ordonnances travail et la loi de transformation de la fonction publique.

L'ensemble de ces sujets sont partagés à l'échelle européenne. Nos organisations, avec le mouvement syndical européen, sont mobilisées pour la solidarité, la transition écologique juste et contre les politiques d'austérité. Nos organisations appellent à une journée de mobilisation et de manifestation le vendredi 13 octobre 2023 contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires, des pensions et l'égalité femmes hommes.

Nos organisations se réunissent de nouveau au mois de septembre pour la préparation de cette journée.

Paris, le 28 août 2023

Comptant sur la présence de chacun.



ÉPARGNE SALARIALE

Constituez une épargne, et bénéficiez d'avantages fiscaux !

Avec les **solutions d'épargne salariale** Malakoff Humanis, les salariés ont la possibilité de :

- bénéficier d'un **complément de rémunération** lié à la performance de leur entreprise,
- **financer des projets** avec l'épargne constituée,
- **préparer leur retraite**, et anticiper l'éventuelle perte de revenu.

Retrouvez nos solutions
sur malakoffhumanis.com



La Macif vous protège dans votre activité syndicale (👤) avec **des contrats** **sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Intervention au CCN de septembre à BOURGES

« Mes Chers Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel de tous les syndicats de l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes qui tiendra son 30^{ème} congrès statutaire le 9 novembre 2023 puisque l'UD a été créée le 18 janvier 1948, cela ne nous rajeunit pas. En outre, une UD stable dans son nombre d'adhérents et une UD à jour de ses cotisations de l'année en cours auprès de la Confédération et en progression constante dans son audience depuis la loi de 2008 avec 23.40 %. Le prix du timbre n'a pas évolué depuis 2019 pour un coût de 3.10 €.

Mon propos portera sur deux points à savoir en un premier temps les prises de parole de notre syndicat de Police, parfois plus SGP que FO (je le dis sereinement et sans aucune stigmatisation, ce n'est pas mon genre. Si j'avais voulu polémiquer, j'aurais dans ce cas évoqué la carte syndicale accompagnée de 12 timbres, mais je ne le dis pas), et en un second temps, notre médiatisation durant les grèves du premier semestre de cette année.

Mes Camarades,

Pour votre parfaite information, nous avons été victimes dans les Ardennes comme ailleurs de casseurs qui ont nui à nos cortèges durant les quatorze journées de manifestation. Peu de temps après, ce sont les banlieues qui se sont embrasées par plusieurs nuits d'émeutes, c'était également le cas dans les Ardennes. Aussi, les politiques, bien aidés par les médias il est vrai, en ont cherché les raisons... C'est leurs fonctions pour les premiers, la polémique entretenue et la défense des parts de marché pour les seconds. Mais une chose est certaine, ce n'est pas le rôle de notre organisation syndicale...

De plus, en référence au principe de proportionnalité de la réponse policière et étant le plus souvent à l'intérieur du cortège, je me remets en mémoire la citation d'ARISTOTE qui selon lui la proportion est la traduction du juste, dès lors que « *le juste est un milieu entre des extrêmes qui, autrement, ne seraient plus en proportion* ». Plus simplement, je vais reprendre l'expression imagée du juriste allemand FLEINER précisant en 1912 « *la police ne doit pas tirer sur les moineaux à coups de canon* ».

Surfer sur le bordel made in France en s'appuyant sur l'insécurité dans notre pays, c'est surtout l'apanage d'un pouvoir politique aux abois souhaitant tourner la page sociale du premier semestre 2023, le tout en masquant l'augmentation, c'est bien l'une des rares avec celle du patrimoine des plus riches, de la pauvreté en France !

Nous ne sommes pas là pour embellir voire soutenir un Ministre de l'Intérieur quel qu'il soit, proposer la limitation des libertés individuelles (la période de la COVID 19 en a été déjà le prétexte), demander l'application ou le renforcement de sanctions (je note parfois même des propositions de loi) mais encore moins décrier un autre Ministère tel celui de la Justice qui souffre des mêmes difficultés depuis la RGPP de 2007.

- Un syndicat, c'est d'abord la fiche de paie,
- Un syndicat, ce sont les carrières des agents,
- Un syndicat, ce sont les conditions de travail,
- Un syndicat, c'est aussi les temps de repos,

Bref, un syndicat a pour objet exclusif l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, collectifs et individuels des salariés et de rien d'autre.

Alors de grâce, arrêtons de nous donner un rôle qui n'est pas le nôtre sur les plateaux de télévision. Ne tombons pas dans le piège médiatique et laissons les autres, je pense tout particulièrement à Alliance dont on connaît la proximité avec certains partis ou Mathieu VALET du Syndicat Indépendant des Commissaires de Police, un homme qui a un avis sur tout mais surtout un avis. Aller sur ce terrain me semble dangereux...

Mes Camarades, puisque j'abordais précédemment les médias, certains d'entre nous reprochent notre manque de visibilité médiatique durant les mouvements contre la réforme des retraites, gage selon eux du développement tant en nombre d'adhérents que de notre audience.

Sans offenser quiconque, souvenons-nous de nos grands tribuns des années 80-90, nous étions alors la seconde organisation syndicale de notre pays. Nous en sommes aujourd'hui la troisième et en baisse régulière. C'était le cas aussi dans les Ardennes mais c'était avant...

Aussi, c'est d'abord la force de nos positions qui nous portent et non notre image. D'ailleurs, de ma faible expérience, il n'est nullement besoin d'être un grand militant pour être à la télévision mais tout simplement un « *influenceur* », terme à la mode, voire un VRP syndical. Reprenez les propos de certains Secrétaires Généraux, ils sonnent creux !

Estimer qu'il faut être un grand communicant pour progresser, c'est au mieux se tromper ou pis, prendre un alibi des responsabilités qui sont les nôtres. Il est de notre devoir à tous et à tous les niveaux de développer Force Ouvrière, du Secrétaire Général effectivement, aux délégués syndicaux en passant par les Secrétaires de Fédérations et les Union Départementales.

Alors arrêtons de chercher plus loin et mettons-nous au travail. »

Comment mieux prendre soin de la santé mentale des salariés ?

Depuis la crise sanitaire, les problèmes de santé mentale des salariés ne font malheureusement qu'augmenter avec des conséquences importantes sur la performance des entreprises, mais aussi sur l'absentéisme et le turn-over. Le Groupe VYV vous propose des solutions pour mieux prendre soin de la santé mentale des salariés.

Santé mentale et entreprise

La santé mentale est une composante essentielle de la santé et représente bien plus que l'absence de troubles ou de handicaps mentaux. Selon l'OMS, la santé mentale est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté. Elle est déterminée par de nombreux facteurs : socio-économiques, biologiques et environnementaux, dont l'environnement de travail. **Il appartient à l'entreprise de prendre soin de la santé mentale de ses collaborateurs.** En effet, l'article L.4121-1 du Code du travail le précise : « *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.* »

Une détresse psychologique importante

La détresse psychologique des salariés reste élevée, selon les résultats du baromètre T10 réalisé en juin 2022 par OpinionWay, **41 % des salariés interrogés se déclarent en détresse psychologique, dont 14 % en détresse psychologique élevée.**

Les populations les plus exposées aux problèmes psychologiques sont les jeunes âgés de moins de 29 ans (59 %), les femmes (46 %), les télétravailleurs (45 %) et les managers (43 %). Par ailleurs, le taux de burn-out reste très inquiétant (34 %), tout comme celui de burn-out sévère (13 %).

Agir sur les conditions de travail

Au-delà des avantages, de la rémunération et des aides financières, il s'agit plutôt de **créer en interne une culture d'entreprise plus inclusive et plus solidaire.** En mettant en place par exemple des espaces d'expression libre, des audits ou des enquêtes régulières pour prendre le pouls du terrain et en autorisant les salariés à exposer leurs faiblesses. Il est également pertinent d'encourager la participation et la prise de décision, de mettre en place des pratiques de résolution de conflits, de former les managers à un management plus humain ou encore d'encourager l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Des solutions pour accompagner les entreprises et les salariés

Le Groupe VYV et ses entités proposent de nombreuses solutions **pour améliorer la qualité de vie au travail ainsi que la santé mentale des salariés, et limiter les risques psychosociaux :**

- un **diagnostic complet** et concret pour mesurer et maximiser l'énergie des salariés ;
- **des espaces d'accueil** ou des plateformes téléphoniques pour écouter, soutenir et accompagner les salariés ;
- **des rendez-vous prévention santé ;**
- **des webinaires ;**
- **des structures dédiées** à la santé mentale ;
- **des solutions de téléconsultation ;**
- **la solution Sport en entreprise,** élaborée en partenariat avec la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GROUPE
vyv

Pour une santé
accessible à tous